

Mesdames les Députées, Monsieur le
Député,
Madame la Sénatrice, Messieurs les
Sénateurs du département de l'Isère

Grenoble, le 16 novembre 2020

Madame la députée,

Nous nous permettons d'appeler tout particulièrement votre attention sur les difficultés très inquiétantes d'attractivité du secteur médico-social qui accompagne les personnes en situation de handicap et qui se sont considérablement aggravées ces derniers mois. Les établissements créés par l'ADIMCP de l'Isère ne sont pas épargnés (*).

Si nous nous félicitons bien évidemment de la revalorisation des salaires et des carrières des professionnels qui interviennent à l'hôpital et en EHPAD dans le cadre du « *Ségur de la santé* », le secteur médico-social ne se limite toutefois pas aux seuls EHPAD ; il intègre les établissements et services qui interviennent auprès des personnes en situation de handicap sur des fonctions identiques à celles du périmètre « *Ségur* ».

Cette absence de cohérence du périmètre met aujourd'hui à mal le fonctionnement même de l'ensemble des établissements et services où sont accompagnés nos enfants, avec des démissions et des difficultés désormais récurrentes de recrutement.

Nous constatons un mouvement de fond conduisant les aides-soignants (AS) et les accompagnants éducatifs et sociaux (AES) à quitter le champ des établissements pour personnes en situation de handicap (MAS / FAM) pour intégrer le secteur des EHPAD ou le secteur hospitalier. Certaines offres d'emploi ne débouchent actuellement sur aucune candidature.

Cette situation pourrait conduire à des drames humains ou à contraindre à terme, pour des raisons de sécurité et de sauvegarde des règles les plus élémentaires de « bienveillance », nos partenaires gestionnaires à envisager la fermeture partielle ou totale de structures faute de ressources humaines suffisantes.

Ce contexte démontre, si besoin était, l'importance de considérer de manière globale les mécanismes de revalorisation salariale et d'attractivité des métiers de l'ensemble des professionnels du soin et de l'accompagnement. Cette revalorisation doit ainsi être liée au métier exercé et non au type d'établissement dans lequel est exercé ledit métier.

.../...

Pour ces raisons et de manière urgente, il est essentiel que les mesures de revalorisation arbitrées dans le cadre du « *Ségur de la santé* » bénéficient à l'ensemble des structures médico-sociales

sans considération de statut public ou privé ni de nature de financement (assurance maladie / Etat / Conseils départementaux) ou de type de structure dans lequel exerce le professionnel.

Sans des mesures correctives particulièrement urgentes, nous allons véritablement vers un secteur de la santé à deux vitesses renforçant encore les inégalités d'accès aux soins des personnes en situation de handicap et une remise en cause des droits des personnes en situation de handicap dans un contexte sanitaire très préoccupant.

Il est donc indispensable que des travaux soient engagés sans délai sur l'attractivité des métiers du secteur médico-social non pris en compte dans le « *Sécur de la santé* » et que ceux-ci débouchent sur des décisions rapides de nature à rétablir une situation déjà critique et amplifiée par le problème de cohérence du périmètre « *Sécur* ».

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir sensibiliser le Gouvernement sur ces difficultés (à l'occasion notamment de la discussion sur le PLFSS) et de nous tenir informés de la suite qui sera réservée à notre démarche.

Nous vous prions de croire, Madame la députée, à l'assurance de notre considération distinguée.

Gérard NETON
Président ADIMCP38

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Neton', with a long horizontal stroke extending to the right.

Copie pour information : courrier envoyé à M. Jean CASTEX, Premier ministre par Paralyse Cérébrale France.

(*) Etablissements créés par l'ADIMCP 38 depuis 1967 :

- IMP Ninon Vallin à Grenoble, géré par la MFI
- Foyer du Grand Chêne à Izeaux et Voiron, géré par Oxance ainsi que les structures suivantes
- Foyer de la Maison des Isles à st Jean de Moirans
- Maison d'Accueil Spécialisé du Champ Rond à st Ismier
- Maison d'Accueil Spécialisé du Val Jeanne Rose à Brié et Angonnes.